

**TARIF POUR LA FOURNITURE D'EAU POTABLE
en vigueur au 1^{er} janvier 2024**

TARIF DE DETAIL

Habitation, logement, immeuble locatif (consommation privée) :

Taxe de consommation (art. 47 du règlement et art. 5 de l'annexe du règlement)

Le taux de taxe de consommation s'élève à **Fr. 1.50 HT** par m³ d'eau consommée,

Exploitation agricole, Entreprise (habitation exclue)

Taxe de consommation (art. 47 du règlement et art. 5 de l'annexe du règlement)

Le taux de taxe de consommation se calcule :

- de 0 à 2'000 m³, s'élève à **Fr. 1.50 HT** par m³ d'eau consommée,
- de 2'001 à 4'000 m³, s'élève à **Fr. 1.30 HT** par m³ d'eau consommée,
- de 4'001 à 100'000 m³, s'élève à **Fr. 1.20 HT** par m³ d'eau consommée,

Possibilité de cumuler plusieurs compteurs pour autant que la consommation concerne uniquement l'exploitation ou l'entreprise et en aucun cas de la consommation privée.

Taxe d'abonnement annuelle (art. 47 du règlement et art. 6 de l'annexe du règlement)

Le taux de la taxe d'abonnement annuelle s'élève à **Fr. 120.00 HT** par raccordement.

Taxe de location de compteur (art. 47 du règlement et art. 7 de l'annexe du règlement)

Le taux de la taxe de location du compteur s'élève à :

- Fr. 30.00 pour un compteur de diamètre nominal (DN20) ou de ¾ de pouce ;
- Fr. 40.00 pour un compteur de diamètre nominal (DN25) ou de 1 pouce ;
- Fr. 45.00 pour un compteur de diamètre nominal (DN32) ou de 1 1/4 pouce ;
- Fr. 65.00 pour un compteur de diamètre nominal (DN40) ou de 1 1/2 pouce ;
- Fr. 85.00 pour un compteur de diamètre nominal (DN50) ou de 2 pouces ;
- Fr. 100.00 pour un compteur supérieur à (DN50) ou à 2 pouces.

TARIF HORS OBLIGATIONS LEGALES

Prix pour eau de construction et eau d'hydrante (art. 49 du règlement)

L'eau de chantier est fournie avec un compteur provisoire installé par l'AIVB au prix de **Fr. 1.50 HT** par m³ d'eau consommée.

Adopté par le Comité Directeur dans sa séance du 25 octobre 2023.

Le Président



La Secrétaire



Adopté par le Conseil intercommunal dans sa séance du 22 novembre 2023.

Le Président



La Secrétaire

